

## Tribunes – Mars 2020

### Mieux vivre à Carrières

Afin de respecter la liberté d'expression des élus de l'opposition en cette période électorale, le texte intégral de la tribune soumise par le groupe Carrières, Liberté et Renouveau a été publié.

Alors que les propos tenus sont purement mensongers et seraient pour certains susceptibles d'être qualifiés de diffamatoires au sens de l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, le maintien de l'ensemble des thèmes abordés s'inscrit dans cette volonté de permettre à l'opposition de s'exprimer sur les sujets de son choix.

Toutefois, ayant pris connaissance de la teneur de cette tribune, et des affirmations fausses qui y sont diffusées, nous souhaitons apporter des précisions au lecteur afin qu'il dispose d'éléments complémentaires pour appréhender parfaitement la situation.

- Concernant le permis de construire relatif à la construction d'un centre médical sis 49 rue du Général Leclerc, si les élus de l'opposition avaient contacté le service urbanisme, ils auraient pu constater que le délai de validité du permis de construire a été régulièrement prorogé dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ce permis de construire est à ce jour parfaitement valide.
- Concernant les frais d'avocat relatifs au contentieux avec DEXIA au titre des importants emprunts toxiques contractés en 2007 par la Ville, le montant ici annoncé est totalement faux et ne repose sur aucune information publique documentée. Cette procédure aux enjeux financiers élevés pour la Ville et ses administrés, oppose la Ville à trois banques, DEXIA mais aussi la SFIL et la CAFIL, depuis 8 ans, devant plusieurs juridictions. Enfin, concernant le procès en cassation, la ville a gagné contre DEXIA le 6 mars 2019 (page 17 du Carrières magazine #92) Ainsi, ces allégations, totalement infondées, sont manifestement énoncées dans la seule intention de nuire à la municipalité.

**Arnaud de Bourrousse et le groupe MVAC [arnauddebourrousse@gmail.com](mailto:arnauddebourrousse@gmail.com)**